



M. Kris Peeters,
Ministre de l'Emploi et de la
Concertation sociale
Vice-Premier Ministre
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 14 décembre 2015

Objet : négociation sur l'e-commerce et le travail de nuit en CP 226

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi,

Nous nous devons de vous informer que les négociations dans la CP 226 n'ont mené à aucun résultat.

Nous le déplorons, assurément à la lumière du protocole conclu à cet égard avant l'été et qui esquissait le cadre de ces négociations.

Force nous est toutefois de constater que la fédération patronale n'a pas de mandat pour mener à bien les négociations.

Celles-ci portaient sur la suite de la modalisation et de l'affinement d'un certain nombre de modalités dans des conventions existantes.

D'un autre côté, ceci ne doit pas non plus entraîner un frein des activités de commerce électronique pour les employés du commerce, du transport et de la logistique à l'échelle internationale.

En effet, il est toujours possible d'utiliser parfaitement l'arrêté royal du 13/9/1998 autorisant le travail de nuit pour certains travaux et fonctions dans des entreprises ressortissant à la CP 226 et la convention collective de travail du 5/7/2002 dans la CP 226 relative à l'introduction de régimes de travail comportant des prestations de nuit pour l'exécution d'activités de commerce électronique durant la nuit. Ainsi d'ailleurs que c'est déjà le cas aujourd'hui dans bon nombre d'entreprises du secteur. De même, il est possible d'introduire le travail du week-end dans les entreprises sur la base de la procédure prévue dans la CCT sectorielle.

Au demeurant, ainsi que nous l'avons fait par le passé, nous continuerons à collaborer entièrement à l'application et à l'exécution de l'AR sur le travail de nuit et des CCT sectorielles dans les entreprises concernées ressortissant à la CP 226, y compris lorsqu'il s'agit d'activités d'e-commerce.

Recevez, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'emploi, l'expression de notre plus haute considération.

E. De Deyn
Président du SETCa-BBTK
Pour le front commun syndical